

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2012

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 7 juin 2012 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

☆☆☆

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décisions du Maire
- Plan canicule – Convention avec la résidence « Mémoires de Bourgogne »
- Vente d'un terrain rue de la Grappe

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2011 des différents budgets de la commune qui font apparaître les résultats suivants :

Budget principal (y compris reprise résultat Service de l'eau)

	OPERATIONS EXERCICE 2011		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2011	2010 REPORTE	CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	876 285,27	1 062 409,62	-186 124,35	238 317,95	52 193,60
FONCTIONNEMENT	1 102 848,38	930 428,98	172 419,40	311 186,97	483 606,37
TOTAL CUMULE	1 979 133,65	1 992 838,60	-13 704,95	549 504,92	535 799,97

Budget annexe Lotissement du Bas des Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2011		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2011	2010 REPORTE	CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	398 501,67	349 720,65	48 781,02	43 716,39	92 497,41
FONCTIONNEMENT	414 297,32	414 297,32	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	812 798,99	764 017,97	48 781,02	43 716,39	92 497,41

Budget annexe Zone d'activités des Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2011		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2011	2010 REPORTE	CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	58 350,58	34 664,55	23 686,03	-21 901,83	1 784,20
FONCTIONNEMENT	93 015,13	93 015,13	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	151 365,71	127 679,68	23 686,03	-21 901,83	1 784,20

Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2011		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2011	2010 REPORTE	CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	35 457,01	16 970,78	18 486,23	41 535,72	60 021,95
FONCTIONNEMENT	39 726,60	8 241,86	31 484,74	0,00	31 484,74
TOTAL CUMULE	75 183,61	25 212,64	49 970,97	41 535,72	91 506,69

COMPTES DE GESTION 2011 SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2011 qui, conformes aux comptes administratifs de la commune, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2011 :

Après approbation des comptes administratifs 2011 du budget principal et des budgets annexes, ainsi que des résultats de clôture de ces budgets, le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal de la commune :

	Résultat de clôture 2011	Solde des restes à réaliser	Reprise Résultat Eau	Résultat de clôture corrigé	Affectation au compte 1068	Report à nouveau c/002
Fonctionnement	439 606,59		43 999,78	483 606,37	483 606,37	0
Investissement	87 777,41	- 588 000	-35 583,81	-535 806,40		
TOTAL	527 384,00	- 588 000	8 415,97	- 52 200,03		

Budget annexe lotissement du Bas des Bréandes :

	Résultat de clôture 2011	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé	Affectation au compte 1068	Report à nouveau c/002
Fonctionnement	0	-	0	-	-
Investissement	48 781,02		48 781,02		
TOTAL	48 781,02		48 781,02		

Budget annexe de la zone d'activités :

	Résultat de clôture 2011	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé	Affectation au compte 1068	Report à nouveau c/002
Fonctionnement	0	-	0	-	-
Investissement	- 23 686,03		- 23 686,03		
TOTAL	- 23 686,03		- 23 686,03		

Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées :

	Résultat de clôture 2011	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé	Affectation au compte 1068	Report à nouveau c/002
Fonctionnement	31 484,74		31 484,74	31 484,74	0
Investissement	60 021,95	-	60 021,95		
TOTAL	91 506,69		91 506,69		

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 400 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le dossier de financement des travaux de construction des ateliers municipaux. Il rappelle que le coût total du projet, y compris les honoraires, les travaux connexes et réseaux divers, s'élève à 735 000 € HT, et que les subventions attendues se montent à 250 050 €. Les 485 000 € HT restants pourraient être financés comme suit :

- 400 000 € sur emprunt
- 85 000 € sur fonds propres.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de prêt établie par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté un emprunt de 400 000 € à taux fixe classique aux conditions suivantes :

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux annuel : 4,86 %

Frais de dossier : 0,25 % du capital emprunté

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Après avoir donné un accord de principe, lors de sa séance du 11 avril 2012, le conseil municipal accepte de verser à la commune de Saint-Georges-sur-Baulche une participation de 75 € représentant sa quote-part aux frais de transport d'élèves du collège Jean Bertin pour un déplacement à Beaune le 16 mai 2012.

INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)

La participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le financement des réseaux de collecte des eaux usées. Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est supprimée à compter du 1er juillet 2012.

La participation pour assainissement représente au maximum 80 % du coût d'un assainissement individuel, diminué du coût d'un branchement. Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Elle est exigible dès que le raccordement est effectué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la participation pour assainissement collectif (P.A.C.) à compter du 1^{er} juillet 2012 et fixe le montant de la P.A.C. comme suit :

- Pour toute construction neuve, lors de son raccordement au réseau public, d'une surface taxable inférieure à 170 m² : 1 200 €
- Pour toute construction neuve, lors de son raccordement au réseau public, d'une surface taxable égale ou supérieure à 170 m² : 2 000 €
- Pour toutes constructions existantes ayant déjà un assainissement individuel, mais soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau : 600 €.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire relatives aux modifications nécessaires à apporter au plan d'occupation des sols pour permettre l'aménagement des terrains situés « Côte de Bréandes », approuve la modification de la limite entre la zone UC et les zones 1NAa et 1NAb sur les secteurs « Les Guinaudes » et « Les Monnottes », et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté soumettant à enquête publique le projet de modification du plan d'occupation des sols.

ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS BŒUF (COMPLEMENT)

La modification du plan d'occupation des sols va engendrer l'acquisition par la commune d'une surface un peu plus importante (environ 1 500 m²) des terrains appartenant aux consorts Bœuf, soit les parcelles AH 62, 63 et 64. Le prix sera calculé sur les mêmes bases que les terrains contigus. Adopté à l'unanimité.

PLAN CANICULE – CONVENTION AVEC LA RESIDENCE « MEMOIRES DE BOURGOGNE »

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir en cas de déclenchement du « plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables, dans une salle rafraîchie les après-midis de 15 à 17 heures. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA GRAPPE

Une personne s'est portée acquéreur d'un terrain à bâtir formé de trois bandes de terre d'une superficie, après division, d'environ 905 m². Le conseil municipal accepte la vente au prix de 80 000 €.

AFFAIRES DIVERSES :

- Etat de catastrophe naturelle : La préfecture a adressé en mairie la copie de ses courriers des 18 et 19 janvier 2011, lesquels nous informaient officiellement des raisons de la non reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse estivale 2008 et 2009.
- Evolution des effectifs de l'école élémentaire : Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous avec la directrice d'académie pour faire le point des effectifs de la prochaine rentrée scolaire, ceux-ci étant en hausse par rapport aux années précédentes.
- Recensement de la population : Le prochain recensement de la population aura lieu à compter du 17 janvier 2013 sur une période d'environ 11 jours. Deux agents recenseurs sont nécessaires. Les personnes intéressées sont appelées à se faire connaître en mairie.
- Renégociation de contrats : Monsieur le Maire fait appel aux membres du conseil municipal pour le suivi des dossiers de mise en concurrence des contrats :
 - d'entretien des appareils de chauffage dans les bâtiments,
 - d'assurance des bâtiments et des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.